

République Française

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ORCIERES
Département des Hautes-Alpes**

SEANCE DU 02 JUIN 2025

Convocation en date du : 27/05/2025
Nbre de membres en exercice : 15
Nbre de membres présents ou représentés : 12
Nbre de membres ayant pris part au vote : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le Deux Juin à Vingt Heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ORCIERES légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick RICOU, Maire d'Orcières.

Étaient présents : M. GIRAUD-MARCELLIN Gérard, Mme GIRAUD-MOINE Martine, M. GIRAUD-TELME Michel, M. HAUWILLER Julien, M. REY Gérard, Mme RICOU Claude, M. RICOU Patrick, M. RICOU Yannic, Mr. ROUIT Sébastien, M. SARRAZIN Bruno.

Absents représentés :

Mme GERVAIS Marie-Françoise (représentée par Mme Claude RICOU)
Mme REBOUL Fanny (représenté par Mme Martine GIRAUD-MOINE)

Absents excusés : Mme PRIMAULT Florence.

Absents : Mr. BOUTON Jean-François, M. GIRAUD-MOINE Lionel

Secrétaire de séance : Mr Julien HAUWILLER

2025.061 Modification du tableau des effectifs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales – articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,
Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2025.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu le tableau des emplois,

Le Maire propose à l'assemblée :

- la **création** d'un poste d'Ingénieur Principal à temps complet,
- la **création** d'un poste de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- la **création** d'un poste d'Agent de Maîtrise à temps complet,
- la **suppression** d'un poste d'Ingénieur à temps complet,
- la **suppression** d'un poste de Rédacteur à temps complet,
- la **suppression** d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe à temps complet.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

- **Approuve** la proposition du Maire sous réserve de l'avis du Comité Technique du 12/06/2025 sur le projet de suppression d'emploi,
- **Modifie** le tableau des effectifs tel qu'exposé ci-dessous à compter du 01/07/2025 :

Postes	Situation au 01/01/2025		Situation au 01/07/2025	
	Emplois budgétaires	Emplois pourvus	Emplois budgétaires	Emplois pourvus
Emplois fonctionnels				
Directeur général des services	1	1	1	1
Directeur des services techniques	1	0	1	0
Filière administrative	5	5	5	5
Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	0	0	1	1
Rédacteur	2	2	1	1
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} cl.	2	2	2	2
Adjoint Administratif	1	1	1	1
Filière Technique	17	17	17	17
Ingénieur territorial Principal	0	0	1	1
Ingénieur territorial	1	1	0	0
Technicien	1	1	1	1
Agent de maîtrise	3	3	4	4
Adjoint technique Principal 1 ^{ère} classe	3	3	2	2
Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe	5	5	5	5
Adjoint technique	4	4	4	4
Filière Médico-Sociale	2	1	2	1
ATSEM principal 1 ^{ère} classe	1	1	1	1
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	1	0	1	0
Filière Police	3	1	3	1
Chef de service de Police Municipale	1	0	1	0
Brigadier-chef principal	1	1	1	1
Gardien-Brigadier	1	0	1	0

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Le Maire,
Patrick RICOU

